

Département des Bouches du Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

N° 2026_4_6

Séance du 28 avril 2026

**Objet : Budget Primitif 2026 de la
Commune**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit du mois d'avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Carine WECKERLIN, 1^{ère} adjointe, sur la convocation qui lui a été adressée, le vingt-deux avril deux mille vingt-six.

VOTE

**Pour l'ensemble des sections et des
chapitres :**

**21 voix POUR – 8 ABSTENTIONS de M.
LOMBARDO – Mme DELOUS – M.
DUBOURDIEU - Mme MAROUZÉ - M.
NOEL Stéphane - Mme ISOARDO Linda -
M. MOUZON André et M. CAMPANELLI
Richard**

Etaient présents :

M. MARCILIAC Jérôme, Mme WECKERLIN Carine, M. AGARD Christophe, Mme GARCIA Chantal, M. MARTIN Patrice, Mme CLAUZEL Nathalie, M. SPINELLY Éric, Mme TRANCHARD Céline, M. BARBAROUX Charly, Mme GIORSETTI Marie-Laure, M. PALMERINI Denis, Mme VALLET Christine, M. DI-SAPIO Lionel, , M. MORGANTE Michel, Mme LEPAGE Jessica, M. LAURENT Sébastien, Mme THIERY Sylvie, M. NERCY Julien, Mme BERTOCCHIO-EGEA Josiane, M. MIGLIORE Rémi, M. LOMBARDO Yves, Mme DELOUS Céline, M. DUBOURDIEU Roland, Mme MAROUZÉ Véronique, M. NOEL Stéphane, M. MOUZON André et M. CAMPANELLI Richard

Absents excusés donnant pouvoir :

Mme JOFES Graziella à Mme TRANCHARD Céline
Mme ISOARDO Linda à M. MOUZON André

Secrétaire de la séance : Mme GARCIA Chantal

Monsieur le Maire indique que le projet de Budget Primitif 2026 a été élaboré, suivant les informations disponibles, sur la base des propositions émises par les diverses délégations et services, en conformité avec les observations formulées lors des réunions préparatoires de travail, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a opté, comme la loi lui en laisse la faculté, pour une présentation des dépenses et des recettes par nature, avec un tableau de synthèse croisé par fonction.

Il comporte toutes les dispositions budgétaires nécessaires pour procéder au règlement des dépenses et en particulier les diverses attributions, allocations, participations et contingents à caractère obligatoire.

Après prise en compte de tous ces éléments, le budget primitif 2026 de la commune s'équilibre comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 4 637 348,26 €
Recettes : 4 637 348,26 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 13 856 903,60 €
Recettes : 13 856 903,60 €

Monsieur le Maire soumet au vote du conseil municipal le budget primitif 2026 de la commune conformément aux équilibres financiers décrits ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

VU le rapport de présentation du budget primitif pour l'année 2026 de la commune de la Fare les Oliviers ;

VU le budget primitif 2026 de la commune de la Fare les Oliviers ;

APPROUVE le budget primitif 2026 de la commune tant en dépenses qu'en recettes conformément à l'exposé ci-dessus, section par section, chapitre par chapitre,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents aux effets ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

La Première Adjointe

Carine WECKERLIN



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA

